

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 11 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de BARDIAUX Floriane, HERBERT Sylvie, MANCEAUX Patrick, VITSE Roselyne. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Construction du pôle médical et paramédical

Suite à la réunion du 7 septembre 2016 avec les professionnels de santé, le Maire informe les membres Conseil Municipal que le permis de construire a été déposé le 28 septembre 2016. Trois procédures de consultations seront lancées : pour la réalisation d'une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé, la réalisation d'une mission de Contrôle Technique et la réalisation d'une étude géotechnique.

II/ Commission Information

Le bulletin de fin d'année est en cours de rédaction. Un article sera rédigé par commission.

III/Recensement de la population communale

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, vu le décret n°2003-651 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population. Considérant que le recensement de la population de la commune de Rilly la Montagne se déroule du 19 janvier au 18 février 2017. Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité de recruter deux agents recenseurs
- FIXE, à l'unanimité, le montant de leur rémunération au salaire minimum de la fonction publique territoriale.

IV/Finances : transfert de crédits

Le Conseil Municipal décide de réaliser les transferts de crédits suivants :

- Chapitre 20 compte 202: - 5000 €
- Chapitre 21 compte 2121: + 1500 €
- Chapitre 21 compte 2188: + 3500 €

V/Travaux divers

Le Maire présente les prescriptions de la société SOCOTEC pour l'accessibilité de l'espace culturel, de la Maison des associations et de la Mairie. Les travaux d'un montant estimatif de 22 400€ sont programmés sur 4 ans. Une demande de subvention sera déposée pour leur réalisation.

Des infiltrations d'eau ont été constatées dans une des salles de la Maison des Associations. Il est envisagé de réaliser une déclaration de sinistre.

VI/ Création du Grand Reims

VU le CGCT, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération Intercommunale de la Marne et ses annexes, l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 relatif à la création de la nouvelle « communauté urbaine du Grand Reims »

à compter du 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire représentant la commune au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Au premier tour de scrutin, M. TOULLEC Alain a été proclamé élu délégué titulaire à l'unanimité.

VII/Avis des domaines

Suite à la mise en vente des anciennes halles situées cour de la Gare, les membres du conseil décident de solliciter l'avis du service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques afin d'estimer leur valeur vénale.

VIII/Questions diverses

Les devis de la société HUSSON sont présentés au conseil Municipal.

La fête patronale 2017 sera organisée Place de la Gare. La première édition des « petits Rillois fêtent Noël » sera organisée le mercredi 14 décembre à 18h30 à l'Espace culturel pour tous les enfants de 0 à 12 habitants la commune. Les inscriptions seront obligatoires en Mairie.

Une demande a été déposée afin d'aménager la sente menant au collège.